



# FORMATIONS POUR LES RESSOURCES DE TYPE FAMILIALES REPRÉSENTÉES PAR L'ADREQ 2025-2026

PAR LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE –  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

DOCUMENT CRÉÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025

Québec 



# AVANT-PROPOS

L'Établissement et votre association représentative ont à cœur le développement des compétences des ressources de type familial. C'est par le perfectionnement et le développement de nouvelles compétences qu'il sera possible de faciliter votre travail au quotidien, d'assurer des services de qualité et sécuritaires pour les usagers, tout en contribuant au bien-être de ces derniers.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et votre association représentative sont heureux de vous proposer ces offres de formations pour l'année 2025-2026. À noter que de nouvelles offres de formation pourraient s'ajouter en cours d'année. Ce document sera donc mis à jour en continue sur notre page web *Outils pour les RI-RTF*.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous assurer d'avoir un niveau de formation à jour, et ce, en conformité avec les obligations du cadre de référence pour les RI-RTF et dans le respect des lois et règlements applicables. Par ailleurs, tel que stipulé dans la directive ministérielle du 26 mai 2025, « *Pour la clientèle jeunes en difficulté, la ressource s'engage à suivre des formations telles que les droits des enfants, la Loi sur protection de la jeunesse, l'approche sur le trauma complexe, les interventions à favoriser en trouble de l'attachement ou toute autre formation qui sera proposée par l'établissement pour répondre aux besoins de l'enfant.* »

Tel que convenu à votre entente collective, vous pouvez demander un remboursement pour les dépenses reliées aux formations et qui comprennent, notamment, les frais d'inscription, de déplacement ou de remplacement. Pour faire une demande de remboursement, vous devez compléter le formulaire « *Demande de remboursement pour formation – ADREQ et ADRAQ* », disponible dans la section *Formations* sur le site *Outils pour les RI-RTF* à l'adresse suivante : <https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/specialises/hebergement-residence/outils-pour-les-ri-rtf>.

Enfin, si vous avez des questions, vous pouvez vous référer aux différents professionnels de l'établissement impliqués auprès de vous ou à votre association représentative.

---

## Rédaction

Coordination du Service d'hébergement dans la communauté | RI-RTF-RNI  
Direction de la Qualité, de l'Éthique, de la Performance et du Partenariat (DQEPP)

# TABLE DES MATIÈRES

CADRE DE RÉFÉRENCE RI-RTF .....	5
RÈGLEMENT SUR LA CLASSIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR UNE RESSOURCE INTERMÉDIAIRE ET DE TYPE FAMILIALE (RI-RTF) .....	6
GESTION DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (GRSI).....	7
RCR ET SECOURISME GÉNÉRAL.....	8
LES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES (LOI 90).....	11
FORMATION EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRES DU MAPAQ .....	12
SÉANCE D'INFORMATION : VOLET CONTRAT ( <b>NOUVEAU</b> ) .....	14
INTRODUCTION À LA LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE: DROITS DES ENFANTS ET RÔLE DES RTFS ( <b>NOUVEAU</b> ) .....	15
HARMONIE .....	16
ATTACHEMENT, RÉGULATION DES ÉMOTIONS, COMPÉTENCES (ARC) .....	17
MIEUX COMPRENDRE L'AUTOMUTILATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER.....	18
GESTION DES ÉMOTIONS ( <b>NOUVEAU</b> ) .....	19
SOCEN .....	20
INSTITUT DE FORMATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (IFSSS).....	21
POUR UNE PRATIQUE CENTRÉE SUR LA THÉORIE DE L'ATTACHEMENT : VOLET FAMILLES D'ACCUEIL.....	23
SENSIBILISATION AU TRAUMA COMPLEXE .....	24

## CADRE DE RÉFÉRENCE RI-RTF

Le Cadre de référence a été publié en avril 2014 et révisé en 2016 afin d'y intégrer les changements apportés par la mise en œuvre de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

**Description:** La formation permet de se familiariser avec les principaux éléments du Cadre de référence RI-RTF, notamment:

- Les critères généraux déterminés par le ministre.
- La relation entre l'établissement et la ressource.
- La démarche de recrutement et d'évaluation d'un postulant à titre de RI-RTF.
- Les rôles et les responsabilités d'un établissement en ce qui concerne les RI-RTF (incluant le suivi professionnel de l'usager et le contrôle de la qualité des services).
- Les modalités, mécanismes et critères d'accès aux services d'une RI-RTF.
- Les services devant être rendus par une RI-RTF.

**Date(s):**

- **26 novembre 2025**
  - Horaire : De 9h à 16h (6 heures)
  - Formule : En présentiel

**Lieu :**

- 1621 rue Prospect (CRDITED), Sherbrooke (Qc), J1J 1K4

**Inscription:** Pour information ou inscription, nous contacter aux coordonnées suivantes :

Par courriel : [soutienfamilledaccueil.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:soutienfamilledaccueil.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

Par téléphone : 819-780-2220, poste 47186

## RÈGLEMENT SUR LA CLASSIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR UNE RESSOURCE INTERMÉDIAIRE ET DE TYPE FAMILIALE (RI-RTF)

Dans le cadre du Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF), issu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (LSSSS), cette formation doit être suivie par les responsables des ressources d'hébergement de type RI-RTF. La formation est disponible via la plateforme FCP-Partenaires.

Description : Cette formation vise une appropriation des diverses modalités d'application du guide d'utilisation de l'Instrument sur la classification des services offerts en RI-RTF.

Durée : 3 heures

Pour qui : RI et RTF

Modalité : En ligne, asynchrone sur la plateforme *FCP-Partenaires*

Lien vers la plateforme : <https://fcp-partenaires.ca/login/index.php>

\* À noter que vous devrez vous créer un compte avec une adresse Outlook (comptes Microsoft et partenaires comme Live ou Hotmail) ou Gmail. Pour plus d'information sur la procédure, vous pouvez vous référer au document « Pas à Pas – Connexion à FCP-Partenaires » envoyé par courrier électronique ou contacter l'adjointe administrative de l'équipe Partenariat RI-RTF/IDC à l'adresse courriel suivante : valerie.bombardier.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

## GESTION DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (GRSI)

L'approche en GRSI repose sur la collaboration entre le responsable de la ressource, le Service de sécurité incendie (SSI) de la municipalité et l'équipe responsable de la GRSI de l'établissement de santé et de services sociaux.

Pour ce faire, l'approche en GRSI comprend l'analyse conjointe des situations à risque, la concertation des acteurs concernés relativement aux interventions adaptées à appliquer à chacune des situations de même qu'un partage d'expertise.

Aucune date de formation n'est planifiée pour le moment. Pour plus d'information sur le sujet, consultez le site web [Outils pour les RI-RTF](#).

## RCR ET SECOURISME GÉNÉRAL

La personne physique qui désire accueillir des usagers doit posséder une formation valide d'un organisme reconnu en réanimation cardiorespiratoire et en secourisme général ou s'engage à la suivre dans les délais exigés par l'établissement.

**ATTENTION!**

*L'appellation et la durée peuvent varier selon l'organisme qui dispense la formation. Elle doit toutefois être offerte par un organisme reconnu et le contenu doit mener à une certification en RCR et secourisme général.*

### PRÉCISIONS

- ❖ La personne physique qui désire accueillir des enfants doit garantir la présence constante dans le milieu de vie d'au moins une personne possédant une formation valide d'un organisme reconnu en réanimation cardiovasculaire et en secourisme général, sauf dans un contexte d'urgence.
- ❖ Deux types de formations RCR sont offertes. Une formation de 8 heures et une autre de 16 heures. Les deux formations peuvent être suivies soit en présentiel ou encore en mode hybride (partie théorique en virtuel et partie pratique en présentiel). La partie pratique doit obligatoirement être suivie en présentiel. La formation de 16 heures est plus approfondie et aborde les soins spécifiques aux bébés.

### ORGANISMES OFFRANT UNE FORMATION RCR ET EN SECOURISME GÉNÉRAL

**ATTENTION!**

*La formation doit être offerte en présentiel ou en format hybride, et être conforme aux critères du tableau « Description de la formation » à la page suivante. Au besoin, vérifiez auprès de votre intervenant.e qualité.*

*Il est à noter que cette liste qui suit n'est pas exhaustive et que d'autres organismes peuvent offrir cette formation.*

ORGANISME FORMATEUR	NOM DE LA FORMATION	DURÉE	LIEN INTERNET
Académie de secourisme médical	Introduction à la RCR et aux premiers soins pour tous	8 heures	<a href="#">Formation de Secourisme de base (8h)   Académie de secourisme médical (asmsecourisme.com)</a>
Ambulance Saint-Jean	Secourisme général RCR, Niveau C & DEA	16 heures	<a href="https://sja.ca/fr/formation/secourisme/secourisme-general-intermediaire">https://sja.ca/fr/formation/secourisme/secourisme-general-intermediaire</a>

## FORMATIONS 2025-2026

Cœur / AVC	Premiers soins d'urgence C	8 heures	<a href="https://cpr.heartandstroke.ca/s/article/Course-Emergency-First-Aid-Level-C?language=fr">https://cpr.heartandstroke.ca/s/article/Course-Emergency-First-Aid-Level-C?language=fr</a>
Croix-Rouge canadienne (Impact Santé+)	Secourisme général et RCR/DEA niveau C	16 heures	<a href="https://myrc.redcross.ca/fr/home-course-details/fa-sfa/">https://myrc.redcross.ca/fr/home-course-details/fa-sfa/</a>
Gestion Paramédical	Secourisme général niveau C-DEA-SA	8 heures	<a href="https://gestionparamedical.com/pages/secourisme-general-niv-c">https://gestionparamedical.com/pages/secourisme-general-niv-c</a>
RCR Estrie	La 8 hrs	8 heures	<a href="https://www.rcrestrie.com/#desc1">https://www.rcrestrie.com/#desc1</a>
Santinel	Secourisme général RCR et DEA – Niveau C	8 heures	<a href="https://santinel.com/formation/secourisme-general-rcr-et-dea-niveau-c-8-h/">https://santinel.com/formation/secourisme-general-rcr-et-dea-niveau-c-8-h/</a>

### DESCRIPTION DE LA FORMATION

(Admissible à la formation continue et au perfectionnement des RI-RTF)

Information tirée de la fiche descriptive de la <i>Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés / Direction de la qualité des milieux de vie</i> _ Octobre 2019	
Nom de la formation	Réanimation cardiorespiratoire (RCR) et secourisme général
Durée	Variable selon l'organisme formateur Mises à jour en fonction de la durée de validité de l'attestation
Résumé des objectifs	<p>Les formations doivent permettre l'acquisition de compétences reliées à la réanimation cardio-respiratoire et au secourisme général.</p> <p><u>Prenez note</u> que les formations en RCR et secourisme général offertes par les différents organismes reconnus ne portent pas toutes le même titre et ne comprennent pas toutes le même nombre d'heures de formation, toutefois, le contenu de ces formations est sensiblement le même. Il importe cependant de distinguer le « secourisme général » d'autres types de formations en secourisme qui présentent un contenu plus restreint (exemple secourisme d'urgence). De plus, d'autres formations plus complètes contiennent également tous les équivalents (ex.: premiers répondants, infirmière membre de l'OIIQ, etc.).</p> <p><u>Important</u>, pour les ressources inscrites comme employeur auprès de la CNESST, la formation secourisme en milieu de travail est exigée conformément au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins appliqué par la CNESST. Cette formation d'une durée de 16 heures est subventionnée par la CNESST. Nous vous incitons à vous informer concernant vos obligations. Les formations secourisme en milieu de travail ne couvrent pas nécessairement la totalité du contenu des formations en secourisme général notamment en fonction de l'âge et du profil des usagers que vous</p>

## FORMATIONS 2025-2026

	<p>accueillez. De plus, elles ne sont pas offertes par tous les organismes reconnus pour offrir la formation RCR et secourisme général.</p>
<b>Résumé du contenu</b>	<p><u>Compétences reliées à la réanimation cardio-respiratoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer adéquatement les fonctions vitales;</li> <li>• connaître les techniques de désobstruction des voies respiratoires, de respiration artificielle ou de massage cardiaque;</li> <li>• savoir appliquer ces techniques.</li> </ul> <p><u>Compétences reliées au secourisme général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître le rôle et les responsabilités d'un secouriste en regard de la législation et de la réglementation en vigueur;</li> <li>• savoir prendre en charge une situation d'urgence;</li> <li>• reconnaître les situations urgentes et assurer les interventions appropriées en attendant l'arrivée des secours, notamment dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ réaction allergique;</li> <li>○ problèmes reliés à la chaleur ou au froid, tels les coups de chaleur ou l'hypothermie;</li> <li>○ intoxications;</li> <li>○ hémorragie et état de choc, incluant prévenir la contamination par le sang;</li> <li>○ blessures musculo-squelettiques, incluant les prévenir lors de convulsions;</li> <li>○ blessures aux yeux;</li> <li>○ plaies diverses d'origine médicale ou traumatique, incluant l'application d'un pansement étanche et compressif;</li> <li>○ problèmes médicaux tels les douleurs thoraciques, l'hypoglycémie et l'épilepsie.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Organismes ou personnes offrant habituellement la formation</b>	<p>L'organisme offrant la formation doit être un organisme reconnu et délivrer un certificat formel.</p> <p>Exemples d'organismes reconnus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambulance Saint-Jean;</li> <li>• Fondation des maladies du cœur du Québec;</li> <li>• Croix-Rouge canadienne.</li> </ul>

## LES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES (LOI 90)

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS ET SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE (LOI 90).

\*À moins d'exception, cette formation s'adresse aux résidences d'accueil et ressources intermédiaires destinées à l'adulte. Vous référer à votre professionnel habilité de l'établissement, votre intervenant(e) qualité ou à votre association pour plus d'information.

La formation en lien avec la loi 90 se donne par le SAE Estrie. Les dates et les lieux sont inscrits sur leur site internet. Voici le lien pour l'inscription aux formations :

<https://sae-estrie.gouv.qc.ca/formation/>

Documents de référence :

- C-26, r. 3.1 - Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions.
- Code des professions (chapitre C-26, a. 39.9).
- Règle de soins nationale – Activités de soins confiées à des aides-soignants – Administration des médicaments et soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne (Articles 39.7 et 39.8 du Code des professions).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le dépliant Loi 90 – Administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance en cliquant sur le lien ou le consultant directement sur le site web Outils pour les RI-RTF.

## FORMATION EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRES DU MAPAQ

### QUELLES SONT LES RESSOURCES VISÉES PAR LA FORMATION?

Selon le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), cette formation concerne :

- Le responsable d'une installation intermédiaire ou de type familial qui accueille de 4 à 9 personnes inclusivement (visée par l'article 302 ou l'article 310 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux)

#### Vous devez :

- 1- Désigner une personne à titre de responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires, laquelle aura suivi au préalable la séance de formation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires d'une durée de 3 heures 30 minutes.
- 2- Satisfaire à l'une ou l'autre des exigences suivantes
  - La personne responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires ou une autre personne ayant suivi la formation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires d'une durée de 3 heures 30 minutes est présente sur les lieux en tout temps lorsque des aliments sont préparés ou manipulés;
  - Au moins 10 % du personnel affecté à la préparation d'aliments et au nettoyage du matériel et de l'équipement entrant en contact avec les aliments a suivi la séance de formation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires d'une durée de 3 heures 30 minutes (cette option n'impose pas d'assurer en tout temps la présence d'une personne formée sur les lieux).

OU

- Le responsable d'une installation intermédiaire qui accueille plus de 9 personnes (visée par l'article 302 ou l'article 310 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux)

#### Vous devez :

- 1- Désigner une personne à titre de responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires et veiller à ce que cette personne soit titulaire d'une attestation de formation de gestionnaire d'établissement alimentaire.
- 2- Satisfaire à l'une ou l'autre des exigences suivantes :
  - Le gestionnaire responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires ou une personne ayant suivi la formation de manipulateur d'aliments est présent sur les lieux en tout temps lorsque des aliments sont préparés ou manipulés;
  - Au moins 10 % du personnel affecté à la préparation d'aliments et au nettoyage du matériel et de l'équipement entrant en contact avec les aliments possède une attestation de formation de gestionnaire d'établissement alimentaire ou de manipulateur d'aliments (cette option n'impose pas d'assurer en tout temps la présence d'une personne formée sur les lieux).
- 3- Tenir un registre sur les lieux de travail indiquant :

## FORMATIONS 2025-2026

- Le nombre de personnes affectées à la préparation des aliments et au nettoyage du matériel et de l'équipement entrant en contact avec les aliments, y compris le gestionnaire responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires;
- Les noms des employés titulaires d'une attestation de formation de manipulateur d'aliments ou de gestionnaire d'établissement alimentaire.

### **INFORMATIONS ET INSCRIPTION**

Ces informations vous sont fournies à titre indicatif et peuvent être sujettes à changement par le MAPAQ. Pour plus d'information sur vos obligations, les formations et la procédure d'inscription, visitez le site internet du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Qualitedesaliments/Hygienesalubrite/Pages/Hygiene\\_salubrite.aspx](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Qualitedesaliments/Hygienesalubrite/Pages/Hygiene_salubrite.aspx)

## SÉANCE D'INFORMATION : VOLET CONTRAT (NOUVEAU)

**Description :** Développer une compréhension approfondie de l'entente spécifique encadrant la relation entre les parties, incluant les principes fondamentaux, les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que les exigences administratives telles que les documents mensuels à transmettre et les bases du relevé de paiement.

**Durée :** 1,5 heure

**Pour qui :** Les familles et résidences d'accueil du CIUSSSE de l'Estrie – CHUS

**Lieu :** En visioconférence (Teams)

**Inscription :** Par courriel à Karine Turgeon Guay à [karine.turgeon-guay.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:karine.turgeon-guay.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

**Dates :**

- Jeudi 23 octobre 2025, de 13h30 à 15h00 (Complet)
- Mardi 28 octobre 2025, de 18H00 à 19H30 (Complet)
- Mercredi 19 novembre 2025, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 26 novembre 2025, de 18h00 à 19h30
- Jeudi 11 décembre 2025, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 21 janvier 2026, de 13h30 à 15h00
- Jeudi 19 février 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 18 mars 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 22 avril 2026, de 13h30 à 15h00
- Jeudi 21 mai 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 17 juin 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 15 juillet 2026, de 13h30 à 15h00

## INTRODUCTION À LA LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE: DROITS DES ENFANTS ET RÔLE DES RTFs (NOUVEAU)

La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), qui a été modernisée en avril 2022, vient encadrer la pratique de la protection de la jeunesse. Elle a pour but de définir le contexte légal d'intervention, d'encadrer les actions des acteurs impliqués auprès des enfants et précise les objectifs à atteindre et leur durée dans le temps.

**Description :** Cette formation, qui a été élaborée spécifiquement pour les familles d'accueil, vise à offrir une meilleure compréhension des concepts de cette loi d'exception et de son contexte d'application, à comprendre les droits de l'enfant en contexte de placement, de même que le rôle que peut jouer le parent d'accueil.

### Contenu

La formation vise à soutenir les parents d'accueil dans leur compréhension des bases de la Loi sur la protection de la jeunesse, des droits des enfants et de leur rôle spécifique. Plus précisément, les objectifs sont :

- Renforcer les connaissances générales des participants concernant les notions de base de la Loi sur la protection de la jeunesse.
- Favoriser une meilleure compréhension des droits de l'enfant en contexte de placement.
- Approfondir la compréhension du rôle et des responsabilités du parent d'accueil.
- Clarifier l'importance et les implications liées à la confidentialité.

**Durée :** 3 heures

**Pour qui :** Les familles d'accueil du CIUSSSE de l'Estrie – CHUS

### Dates :

- En présentiel, le 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 à Sherbrooke au 1621 rue Prospect, J1J 1K4, Local 124
- En présentiel, le 28 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 à Granby au 290 rue St-Hubert, J2G 5N3, Local 111

**Inscription :** Par courriel au [soutienfamilledaccueil.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:soutienfamilledaccueil.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

## HARMONIE

**Description :** Activité de groupe visant le développement des habiletés parentales pour les milieux d'accueil en lien avec le développement des enfants et des adolescents.

**Durée :** 6 rencontres d'environ 3 heures, 1 rencontre par semaine

**Pour qui :** RTF/ FAP/ PFAP/PFA qui accueillent des enfants et des adolescents de 3 à 17 ans

**Nombre de participants par groupe:** 12

### Secteur Est

(RLS du Granit, du Haut-Saint-François, de Sherbrooke, des Sources et du Val-Saint-François)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
Richmond	Du 20 janvier au 24 février 2026	Mardi 9h à 12h	20 décembre 2025	
Sherbrooke	Du 16 septembre au 21 octobre 2025	Mardi 9h à 12h	16 août 2025	
Sherbrooke	Du 4 novembre au 9 décembre 2025	Mardi 17h30 à 20h	4 octobre 2025	À votre IQ ou à votre évaluatrice (Pour les postulants)
Sherbrooke	Du 14 avril au 19 mai 2026	Mardi 9h à 12h	14 mars 2026	

### Secteur Ouest

(Inclus les RLS de Coaticook, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et de la Pommeraie)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
Cowansville	Du 14 janvier au 18 février 2026		14 décembre 2025	À votre IQ ou à votre évaluatrice (Pour les postulants)
Magog	Du 24 septembre au 29 octobre 2025	Mercredi 9h à 12h	24 août 2025	

# ATTACHEMENT, RÉGULATION DES ÉMOTIONS, COMPÉTENCES (ARC)

**Description :** « Activité de groupe visant à soutenir le développement d'une relation d'attachement et de conditions de vie réparatrices chez les parents d'accueil des enfants ayant vécu des traumas complexes et présentant des comportements problématiques. »<sup>1</sup>

**Durée :** 12 rencontres d'environ 3 heures (1 rencontre par semaine)

**Pour qui :** RTF/FAP/PFAP « qui hébergent depuis au moins 6 mois un enfant âgé entre 3 et 11 ans ayant vécu de la négligence, des ruptures d'attachement ou des traumatismes en bas âge et qui présente aujourd'hui des comportements problématiques ».<sup>1</sup>

**Nombre de participants :** Groupe de maximum 12 participants

## IMPORTANT :

*Le milieu d'accueil participe au programme en choisissant un enfant spécifique de son milieu répondant aux caractéristiques ci-haut mentionnées, et ce, tout au long du programme.  
Le projet de vie de l'enfant doit être clarifié ou en voie de l'être.*

### Secteur Est

(RLS du Granit, du Haut-Saint-François, de Sherbrooke, des Sources et du Val-Saint-François)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
East Angus	Du 25 mars au 10 juin 2026	Mercredi, 9h à 12h	25 février 2026	Au ou à la délégué(e) responsable du dossier d'un enfant
Sherbrooke	Du 25 septembre au 11 décembre 2025	Jeudi 9h à 12h	25 août 2025	
Sherbrooke	Du 15 janvier au 9 avril 2026 (excluant la relâche)	Jeudi 9h à 12h	15 décembre 2025	

### Secteur Ouest

(RLS de Coaticook, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et de la Pommeraie)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
Granby	Du 16 septembre au 9 décembre 2025	Mardi 9h à 12h	16 août 2025	Au ou à la délégué(e) responsable du dossier d'un enfant
Magog	Du 10 mars au 2 juin 2026		10 février 2026	

<sup>1</sup> (2022) CISSSL : Groupe de soutien aux ressources de type familial basé sur le modèle ARC (Attachement, Régulation des émotions, Compétences), Manuel des animateurs, p. 9

## MIEUX COMPRENDRE L'AUTOMUTILATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER

**Description :** Ce groupe a pour but de comprendre l'automutilation pour mieux prévenir et intervenir, à éviter les pièges relationnels et à prendre soin de soi en tant que « donneur de soins ».

**Durée :** 2 séances de 3 heures

**Pour qui :** Ce groupe de soutien s'adresse aux RTF/FAP/PFAP qui hébergent des enfants et des adolescents manifestant des comportements d'automutilation.

**Nombre de participants :** Groupes de 12 personnes maximum

### Secteur Est

(RLS du Granit, du Haut-Saint-François, de Sherbrooke, des Sources et du Val-Saint-François)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
Sherbrooke	Le 12 novembre et le 19 novembre 2025	Mercredi 9h à 12h	12 octobre 2025	Par votre intervenante qualité

### Secteur Ouest

(Inclus les RLS de Coaticook, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et de la Pommeraie)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
Granby	Le 30 octobre et le 6 novembre 2025		29 septembre 2025	Par votre intervenante qualité
Magog	Le 12 février et le 19 février 2026	Jeudi 9h à 12h	12 janvier 2026	

## GESTION DES ÉMOTIONS (Nouveau)

**Description :** Ce groupe permet de mieux comprendre, identifier et nommer les différentes émotions et leurs manifestations physiques, et propose des outils concrets pour une gestion adéquate des émotions et un retour au calme. Les thèmes abordés sont :

- Le développement du cerveau et l'impact des traumas;
- Les émotions de base, leurs sensations et les réactions normales face au stress;
- L'adulte comme co-régulateur des émotions;
- Les interventions à préconiser;
- Le retour au calme et l'apaisement.

**Durée :** 4 séances de 3 heures, une rencontre par semaine.

**Pour qui :** Ce groupe de soutien s'adresse aux RTF/FAP/PFAP qui hébergent des enfants et des adolescents de 3 à 17 ans.

**Nombre de participants :** Groupes de 12 personnes maximum.

### Secteur Ouest

(Inclut les RLS de Coaticook, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et de la Pommeraie)

LIEUX	DATES	JOUR/HEURE	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS	MODALITÉS D'INSCRIPTION
Coaticook	Du 19 novembre au 10 décembre 2025	Mercredi 9h à 12h	19 octobre 2025	Par votre intervenante qualité
Granby	Du 8 avril au 29 avril 2026		8 mars 2026	

## SOCEN

**Description :** Cette formation s'adresse aux intervenants sociaux et aux parents d'accueil afin qu'ils reconnaissent les principales composantes du cadre théorique, du cadre d'analyse et du cadre de travail propres à l'approche SOCEN.

**Durée :** 6 heures

**Pour qui :** Les familles d'accueil qui hébergent des jeunes suivis en protection de la jeunesse. (10 places)

**Nombre de places :** 10

*Aucune date de formation n'est prévue pour le moment. L'information sera mise à jour lorsque nous aurons de nouvelles informations.*

# INSTITUT DE FORMATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (IFSSS)

Obtenez des formations offertes en ligne (Zoom) et développées par les différents formateurs et formatrices affiliés à l'Institut de Formation en Santé et Services Sociaux. Le contenu de chacune des formations est offert en ligne sur le Web.

Les tarifs incluent :

- La formation, l'envoi du lien Zoom et des rappels de formation
- Le cahier du participant et tout le matériel nécessaire
- L'envoi du certificat de participation
- La participation à un café-rencontre 4 à 6 semaines après la formation pour discuter avec les participants de leur application des outils donnés lors de la formation.

FORMATION	DATE	HEURE	MODALITÉS D'INSCRIPTION	
<b>OCTOBRE 2025</b>				
L'adolescence et ses défis : comprendre et intervenir, module 2	Jeudi 2 octobre	10h à 15h	Auprès de l'ADREQ : <a href="mailto:formationsadreqcsdestrie@hotmail.com">formationsadreqcsdestrie@hotmail.com</a>	
L'attachement et ses implications dans le quotidien, module 2	Mardi 21 octobre	9h à 16h		
<b>NOVEMBRE 2025</b>				
Approches et intervention en contexte de crise : comportements et besoins	Mercredi 26 novembre	9h-12h30		
<b>JANVIER 2026</b>				
L'adolescence et ses défis : comprendre et intervenir, module 3	Mardi 13 janvier	9h-12h30		
Comprendre et accompagner l'enfant dans le monde de la négligence	Jeudi 29 janvier	12h-15h30		

## FORMATIONS 2025-2026

### FORMATIONS IFSSS (SUITE)

FORMATION	DATE	HEURE	MODALITÉS D'INSCRIPTION
<b>FÉVRIER 2026</b>			
L'adolescence et ses défis : comprendre et intervenir, module 1	Mercredi 4 février	12h-15h30	
L'anxiété chez les jeunes : comprendre et intervenir	Mardi 10 février	17h30-21h	
<b>MARS 2026</b>			
Approches et interventions en contexte de crise	Jeudi 19 mars	17h30-21h	
Démystifier la DI du TSA, module 1	Mardi 31 mars	12h-15h30	
<b>AVRIL 2026</b>			
Approches et interventions en contexte de crise	Jeudi 9 avril	9h-12h30	
Démystifier la DI du TSA, module 2	Mercredi 22 avril	9h-12-30	
L'adolescence et ses défis : comprendre et intervenir, module 2	Jeudi 30 avril	9h-14h	
<b>MAI 2026</b>			
L'anxiété chez les jeunes : comprendre et intervenir	Jeudi 7 mai	9h-12h30	
L'adolescence et ses défis : comprendre et intervenir, module 3	Mercredi 13 mai	12h-15h30	

Auprès de l'ADREQ :

[formationsadreqcsdestrie@hotmail.com](mailto:formationsadreqcsdestrie@hotmail.com)

## POUR UNE PRATIQUE CENTRÉE SUR LA THÉORIE DE L'ATTACHEMENT : VOLET FAMILLES D'ACCUEIL

*Offerte par l’Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD)*

**Description :** Cette formation vise à ce que les familles d'accueil puissent aisément utiliser les notions d'attachement dans le quotidien avec les enfants qu'elles accompagnent.

**Durée :** Deux jours (13 heures)

**Dates :**

LIEUX	DATES	HEURE	MODALITÉS D'INSCRIPTION
En virtuel	19 et 20 janvier	9h à 16h	<a href="mailto:formationsadreqcsdestrie@hotmail.com">formationsadreqcsdestrie@hotmail.com</a>

## SENSIBILISATION AU TRAUMA COMPLEXE

Une capsule de sensibilisation au trauma complexe, réalisée par l’Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD), est disponible en ligne gratuitement en français et en anglais. Cette capsule, se divise en quatre volets dont les objectifs consistent à :

- ✓ Volet 1 : reconnaître un trauma complexe, ses sources et ses impacts sur la clientèle des jeunes en difficulté et leurs familles;
- ✓ Volet 2 : reconnaître les principes d'une intervention tenant compte des traumas et de quelques pistes et outils d'intervention;
- ✓ Volet 3 : approfondir les connaissances tirées du modèle ARC (Attachement, Régulation, Compétences);
- ✓ Volet 4 : reconnaître les façons dont les traumas affectent les donneurs de soins et déterminer quelques pistes pour prévenir ou guérir les effets.



*Pour visionner la capsule, vous devez vous rendre à l'adresse suivante:*

*<https://capsuletrauma.com/>*





*Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Estrie – Centre  
hospitalier universitaire  
de Sherbrooke*

Québec 